

**AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2017-ER-022**

**séance du 22 juin 2017**

**Concernant le plan local de sauvegarde de l'œdicnème criard de la plaine de l'Est lyonnais**

Lors de sa séance du 22/06/2017, le CSRPN Auvergne–Rhône–Alpes a examiné le plan local de sauvegarde de l'œdicnème criard de la plaine de l'Est lyonnais.

Le CSRPN souligne le caractère exemplaire du plan local de sauvegarde de l'œdicnème criard de la plaine de l'Est lyonnais réalisé en concertation avec les différents acteurs locaux (collectivités, naturalistes, aménageurs, chambre d'agriculture, administration).

L'avis du CSRPN (N° RA-2013-E-17) de 2013 proposait la réalisation d'une étude du régime alimentaire de l'œdicnème criard et de l'impact des pesticides. Le CSRPN comprend que la priorité n'ait pas été donnée à cette étude en raison de la difficulté à financer et mettre en œuvre de telles analyses. Il évoque la possibilité d'aborder cette thématique de manière indirecte via une analyse temporelle des pratiques agricoles (analyse du registre parcellaire graphique, entretiens avec des agriculteurs...) qui pourrait permettre d'avoir de premières réponses à cette question (cf travaux menés par l'Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs « perméabilité agricole ») voire aboutir à la définition de premiers éléments de précaution.

le Président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

